

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Cælum.

Vol. I.]

QUEBEC, MERCREDI, 9 FEVRIER, 1820.

[No. 4.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND,

TROIS PIASTRES PAR ANNEE,

Outre les frais de la Poste,
Payables d'avance par Semestre.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Dans une Langue 1c. Ins. chaque Sub. Ins.
Six lignes et au-dessous. 2c6d. 75d.
Dix lignes et au-dessous. 3s4d. 10d.
Au-dessus de 10 lignes. 4d. p. ligne 1d.
Dans les deux Langues, le double des prix ci-dessus.

AGENS POUR LE CANADIEN.

Mr. J. V. DELORME.....*Montréal.*
Mr. AUGUSTIN DEMERS Fils.....*Chambly.*
Mr. J. B. BESSE.....*St. Denis.*
Mr. J. B. LAVIOLETTE.....*Rivière du Chêne.*
Mr. J. B. ARCHAMBAULT Fils.....*Assomption.*
Mr. HERCULES OLIVIER.....*Berthier.*
Mr. PIERRE BAUDETTE.....*Rivière du Loup.*
Mr. P. BUREAU Marchand.....*Trois Rivières.*
Mr. B. TACHE.....*Kamouraska.*

A VENDRE, à très-bas prix, à l'Imprimerie Canadienne, près du Marché de la Basse-Ville, joignant le Café de la Bourse, Des Cartes à imprimer, et les Livres suivants: le petit Catéchisme; Instructions pour les enfants; Livres de Lettres; Cantiques Spirituels, &c.—Le Soussigné informe de plus ses amis et le Public qu'il a un Assortiment de Caractères assez complet pour exécuter les différens ouvrages dont on voudra bien le favoriser, et il prie ses amis et le Public de vouloir l'encourager.

FLAVIEN VALLERAND.

Québec, le 19 Janvier, 1820.

LES Personnes qui doivent au
Le Canadien, sont priées
de payer à Mr LAURENT BEDARD.

HOUSE OF ASSEMBLY

SATURDAY, 13th February, 1819.

ORDERED, That the Rule established by this House on the third day of February, one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years

Attest **WM. LINDSAY.**

Clk. Assby.

HOUSE OF ASSEMBLY,

SATURDAY, 3d February, 1810.

RESOLVED, That after the close of the present Session, before any Petition is pre-

sented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the Erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purposes; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news-papers of the District, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attest **WM. LINDSAY,**
Clk. Assy.

HOUSE OF ASSEMBLY,

MONDAY, 22 March, 1819.

RESOLVED, that after the present Session, before any Petition praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person upon or persons purposing to petition for such Bill, shall, giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February, 1810, also at same time and in the same manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they propose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

ORDERED, that the said Rule be printed and published in the same time and in the same manner as the Rule of the 3d February, 1810.

Attest **WM. LINDSAY, Jr. Clk. Assy.**

The Printers of news papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

SAMEDI, 13 Février, 1819.

ORDONNE, Que la Règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les Notices pour les Requetes, pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les Papiers Publics de cette province, pendant trois années.

Attesté, **WM. LINDSAY.**

Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

SAMEDI, 3e. Février, 1810.

RESOLU, Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler

quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une Affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée

Attesté, **WM. LINDSAY,**
Greff. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

LUNDI, le 22 MARS 1819.

RESOLU, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donneront aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'élevation du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Bulées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.

ORDONNE, Que ladite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du trois Février 1810.

Attesté **WM. LINDSAY, Greff. Assée.**

Les Imprimeurs de Papiers-nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année par eux en s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'assemblée.

(EDUCATION.)

(Pour le Spectateur Canadien.)

Je ne suis plus surpris que Mr. le CAMPAGNARD de Ste. Anne du Sud, alias de la Pocatiere, ait dit et répété dans son premier écrit, que la Religion, ou en d'autres termes, le Catéchisme est la seule instruction nécessaire. Il est en effet de son intérêt, et il va de son honneur, puisqu'il veut écri-

re, qu'on ne sache pas lire dans ce pays, ou qu'on ne l'apprenne que pour faire chaute à la grand-messe et répondre à la basse. Il faut qu'il soit persuadé que ses compatriotes sont réellement aussi ignorans qu'il les voudroit voir, s'il n'a pas cru se déshonorer à leurs yeux par son second écrit, par un écrit dont chaque phrase est, pour me servir de ses propres expressions, ou une erreur grossière, ou une insigne calomnie. Mais s'il s'est imaginé qu'on pouvoit ici impunément choquer le sens commun, contredire toute l'histoire, nier les faits les mieux avérés, et avancer les faussetés les plus palpables, il s'est trompé: il y a en Canada des hommes qui lisent, et qui plus est, qui lisent bien; aux yeux de ces hommes-là les assertions les plus hardies ne sont pas des preuves, et les accusations même les plus graves, si elles sont dénuées de fondement, flétrissent bien moins l'individu qui en est l'objet, que celui qui les profère.

Il n'était pas besoin, Mr. l'Éditeur, au moins quant à moi, d'avertir que vous n'auriez pas publié l'écrit de Mr. le CAMPAGNARD dans votre Journal, si le mien n'y avoit pas déjà paru: ç'auroit été présenter le poison sans avoir administré auparavant l'antidote: et je vous savois incapable d'un tel procédé. Mais que dois-je penser de l'impartialité et de la générosité de Mr. l'Éditeur de la Gazette de Québec, qui a mieux aimé laisser croire à ses lecteurs que j'avois composé l'écrit le plus repréhensible, que de leur laisser voir que son ami se trompoit, ou vouloit leur en imposer. Il se fait un devoir de publier l'écrit de cet ami, parceque cet écrit répond à quelques-unes de ses propres réflexions qui pouvoient bien sans in-

convenient rester sans réponse, et il ne se fait pas scrupule de laisser croire qu'il y a ici un individu qui veut *décatholiciser* le pays et le *désanglifier*. D'après l'idée que je m'étois formée du caractère de ce Monsieur, j'avois que je n'aurois jamais pensé que l'amitié eût pu lui faire commettre une telle injustice, ou une telle inconséquence.

Que mon écrit ait pu exciter le grand courroux de Mr. le CAMPAGNARD, je n'en suis nullement étonné, vu que par un hazard assez singulier, cet écrit se trouve être une réfutation en forme, et je crois sans réplique, des opinions qu'il a ensuite mises au jour. Mais s'il ne pouvoit répondre catégoriquement à cet écrit, devoit-il, à l'instar des mauvais controversistes, s'emporter en invectives et en inculpations contre son auteur? Et s'il se croyoit absolument obligé de prendre la plume, comme il le dit, n'auroit-il pas dû attendre que son courroux se fût un peu apaisé? Il devoit savoir que si par fois,

“ La colère suffit et vaut un Apollon,”
par fois aussi elle fait dire des choses dont on a bien sujet de rougir, lorsqu'on a repris son sang froid. Quel contraste entre la conduite de ce Monsieur le Campagnard et celle du respectable personnage dont il a cru prendre la défense! J'avois comme de droit, attribué à Mr. de Calonne des intentions droites, ainsi qu'à tous ceux de ses confrères, ou autres de ce pays, qui pourroient partager l'opinion qu'il paroisoit avoir sur l'éducation; mais un écrivain des Trois-Rivières ne s'étoit pas fait scrupule de lui en prêter de mauvaises, et d'écrire contre lui d'une manière tout à fait emportée. Le vénérable Abbé lui a répondu en galant homme, sans fiel, sans aigreur, sans

emportement; s'il n'a pas répondu en forme l'écrit, qui peut être méritoit pas une réfutation, il n'est pas du moins déchainé contre l'écrivain, il ne l'a pas injurié.

Mais il est tems d'entrer dans les détails: il est tems de faire voir à Mr. le CAMPAGNARD qu'a créé et combattu des phantômes; qu'il a presque continuellement pris le change; qu'il s'est presque partout contredit; qu'il a presque partout répondu à de bonnes raisons par de plattes invectives; en un mot, qu'il a fait plus de tort à la cause de l'ignorantisme, que ne lui en pourroient faire l'écrit le mieux raisonné et le plus conséquent.

Je vais m'adresser directement à vous Mr. le CAMPAGNARD: le discours direct n'est pas, je le sais, le plus poli en fait de réfutation: mais après m'avoir traité dès le commencement de votre écrit, de calomniateur, d'hérétique, de persécuteur acharné, et d'ennemi irréconciliable de la religion, vous conviendrez, ou le public conviendra, que je ne dois pas me croire tenu envers vous aux derniers égards de la civilité et de la délicatesse. J'espère pourtant que malgré cela, on apercevra une grande différence entre votre manière d'écrire et la mienne.

Vous commencez par dire que, *vous ne voulez pas me contrister injustement, parce que je suis votre FRERE.* Eh! c'est après avoir prononcé, ou plutôt en prononçant ce mot de frère, que vous me traitez le plus chrétiennement, le plus charitablement, et le plus fraternellement du monde, de calomniateur, d'hérétique, de persécuteur acharné de votre croyance, d'ennemi irréconciliable de la religion. C'est en prononçant ce mot, que vous me prêtez les intentions les plus perverses et les desseins les

es criminels; que vous me faites
 e que, *le Clergé Catholique*
canadien s'est toujours opposé, à
l'instruction du peuple, et que par-
ti au la Religion Catholique
maine, la les-mœurs sont plus dé-
pravées! Quel traitement résor-
 ez-vous donc à l'étranger et à
 otre ennemi, si c'est ainsi que
 ous en usez envers *votre frère?*
 le mot de *frère* auroit dû céder
 e, vous rappeler des passages
 un livre que vous avez lu sans
 uite autrefois, si vous ne le lisez
 us aujourd'hui: "N'inventez
 int de faussetés contre *votre*
frère," dit l'Évangile—"Celui
 i médit de son *frère,* et qui ju-
 "son *frère,*" dit St. Jacques,
 éle contre la loi." Avez-vous
 ssi oublié ce que dit St. Paul,
 ns sa première Epître aux Co-
 rinthiens? "Quand je parlerois
 ates les langues des hommes;
 and je connaitrois tous les mys-
 res de la science; quand j'au-
 is assez de foi pour transporter
 s montagnes; si je n'ai pas la
 arité, je ne suis rien.—La cha-
 té est patiente, elle n'est point
 isolente: elle ne s'agit point;
 lie ne soupçonne point le mal."
 i vous vous courroucez; si vous
 nvectivez; si vous soupçonnez
 e mal, là même où il n'est point,
 avez-vous la charité?

Je diffâme, dites-vous, *la reli-*
gion et les mœurs de trois peuples
marquants avec une légèreté admi-
rabie! La religion et les mœurs ne
 se diffament pas, à ce que je crois;
 mais on se diffâme soi-même en
 écrivant pour diffâmer les autres.
 Où avez-vous vu que j'attribue les
 mauvaises mœurs des Espagnols
en general, ou généralement par-
 ant, d'une partie des Italiens, et
 du bas peuple d'Irlande, à la re-
 ligion qu'ils professent? Une par-
 tie du bas peuple d'Irlande n'est
 pas protestant! et les Flamands,
 la grande majorité du peuple de

France, et une partie des Suisses,
 dont je loue les mœurs, ne sont-ils
 pas Catholiques? On prétend
 que la religion est l'*unique* éduca-
 tion nécessaire au peuple, que la
 science du catechisme suffit pour
 former et conserver les mœurs: je
 prouve le contraire, non pas en
 faisant des assertions, mais en ex-
 posant des faits que tout le monde
 connoit, que personne ne conteste,
 ou que personne avant vous n'a-
 voit contestés. Mais vous ne les
 contestez pas vous-même, comme
 nous allons le voir bientôt.

Vous n'entreprenez pas, de dé-
fendre ces peuples, parce que vous
ne les croyez pas en danger, et par-
ce que la chose seroit inutile pour
quiconque a su lire leurs histoires!
 En cela je trouve que vous avez
 grandement raison: car d'abord,
 les Libéraux, au nombre desquels
 vous voulez bien me mettre, les
 Libéraux, dis-je, desirant bien que
 les peuples s'instruisent, autant
 que l'exigent leur intérêt et leur
 bonheur; mais ils ne sont nulle-
 ment d'avis qu'il faille les détruire
 et les exterminer, s'ils ne le veu-
 lent pas faire: tout ce qu'ils se
 croient permis dans ce cas, c'est
 de les plaindre. En second lieu,
 vouloir prouver que généralement
 parlant, les mœurs ont été, et sont
 encore fort bonnes en Espagne, en
 Italie, et chez le bas peuple d'Ir-
 lande, ce seroit se couvrir d'un
 ridicule que l'on fait bien de s'é-
 pargner. Je ne m'en rapporte pas
 là-dessus à leurs histoires, ou aux
 histoires qu'ils pourroient me con-
 ter; mais à leur histoire, que j'ai
 lue, et su lire, à ce que je crois.

Vous ne craignez pas d'avancer
que si l'Espagne, l'Italie, et l'Ir-
lande eussent été de toute autre re-
ligion ou n'en eussent eu aucune,
on eût pardonné le triple de ce qu'on
attribue à leur religion, avec au-
tant de fausseté que de malice. Il
 me semble que j'aurois craint d'a-

vancer cela, moi, si je n'avois pas
 été capable de le prouver. Où
 avez-vous vu encore une fois que
 j'attribue les vices des peuples en
 question à leur religion? Je les at-
 tribue à leur ignorance. *Ignorance*
 et *religion* sont-ils des mots syno-
 nymes? Vouliez-vous que pour
 prouver que la science du caté-
 chisme ne suffit pas toujours pour
 former et conserver les mœurs, je
 passasse en revue tous les peu-
 ples de la terre; ceux mêmes qui
 n'apprennent point de catechisme?
 A quel propos aurois-je dit, par
 exemple, que les Arabes du Dé-
 sert sont des voleurs et les Malaya
 des assassins? Si vous connoissez
 en Europe un pays catholique ou
 protestant, où le vol de grand
 chemin et l'assassinat soient aussi
 communs qu'en Italie et en Espa-
 gne, nommez-le moi, et j'avoue-
 rai que j'ai eu tort de n'en pas
 parler.

Mais si les Espagnols et les Ita-
liens n'eussent pas été catholiques,
ou n'eussent eu aucune religion, ou
les eût préconisés!!! Il faut avouer,
 que voila un homme qui a une
 bonne opinion de ceux qui ne
 pensent pas tout à fait comme lui:
 sur toutes sortes de sujets; qui
 juge charitablement son *frère,* et
 qui pense *fraternellement* de son
 prochain! Les Garasces et les
 Hardouins traitoient bien leurs ad-
 versaires d'hérétiques, et même
 d'athées peut-être, quand ils ne
 pouvoient répondre à leurs argu-
 mens; mais ils n'ont jamais été,
 que je sache, jusqu'à les dire pu-
 bliquement assez scélérats, pour
 approuver et louer le vol de grand
 chemin et l'assassinat. Cette as-
 sertion ne me donneroit-elle pas le
 droit de dire, si je voulois recri-
 miner, que vous êtes d'avis que
 si un peuple est catholique on doit
 tout lui passer?

Il peut se faire qu'il y ait de
mauvaises mœurs en Espagne, &c.

mais quel est le pays où il n'y en a pas ? Est-ce la faute d'une religion qui proscrit jusqu'aux mauvaises pensées ?

La religion défend et condamne les mauvaises pensées ; mais il n'est pas en son pouvoir de les proscrire : elle ne peut pas même proscrire les mauvaises actions, puisque vous avouez qu'il *peut* s'en commettre en Espagne. Mais encore une fois qui est ce qui met les mauvaises mœurs des Espagnols sur le compte de leur religion ? Confondez-vous éternellement l'ignorance et la religion ? — Mais que votre *il peut y avoir* me semble bien sincère ou bien sensé ! bien sincère, si vous avez lu, ou, selon votre expression, si vous avez su lire l'histoire de ce peuple ; et bien sensé, si vous ne l'avez pas lu, ou ne l'avez pas su lire ! vous avouez que vous ne connaissez l'Espagne que par le mal que vous en avez entendu dire ; et c'est en avouant cela que vous me défiez de prouver que les mœurs y soient plus mauvaises qu'en Angleterre et en France ! je n'ai parlé ni en bien ni en mal des mœurs de l'Angleterre dans mon premier écrit ; ainsi je ne me crois pas obligé de prouver qu'elles valent mieux que celles d'Espagne ou d'Italie : je sais que les crimes de larcin et de fausse-monnaie sont aussi fréquents en Angleterre qu'en aucun autre pays d'Europe ; mais il est de notoriété publique que le meurtre et l'assassinat y sont infiniment plus rares qu'en Italie et en Espagne. Je ne perdrai pas mon temps à vous prouver que les mœurs sont meilleures en France qu'en Espagne : tant vaudroit démontrer qu'il fait jour en plein midi, ou que deux et deux font quatre. Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup voyagé, ou beaucoup lu pour en

être persuadé. Si pourtant vous exigez que je réponde sur le champ à votre défi, quant à ces deux pays, je vous dirai, que j'ai eu occasion de m'entretenir avec des Français qui ont été en Espagne, et avec des Anglais qui ont été et en Espagne et en France, et que bien qu'ils eussent vu les Espagnols, les uns en amis et les autres en ennemis, ils s'accordoient tous à faire de ce peuple en général le même portrait. “ Nous étions toujours entre la mort et la vie, ” ai-je entendu dire aux Français : “ plusieurs de nos gens ont été assassinés par leurs hôtes, d'autres par leur guides. “ Soit en Espagne, ” disoient les Anglais, “ soit en Portugal, ” (car les mœurs des deux peuples sont à peu-près les mêmes,) “ ils ne se passoit pas de nuit que plusieurs de nos gens ne fussent assassinés ; malheur à ceux qui s'écartoient de leurs régimens ; nous les trouvions le matin poignardés ; le *stiletto* des Espagnols nous a fait perdre un grand nombre de soldats et d'officiers. ” Ces mêmes hommes qui me parloient si désavantageusement des Espagnols, me faisoient au contraire le portrait le plus flatteur du peuple de France. J'ajouterai, car je vois à la manière dont vous traitez ces pauvres ramoneurs, que vous n'êtes pas homme à vous contenter de témoins vulgaires, j'ajouterai que ceux qui tenoient ce langage n'étoient pas des soldats, mais des officiers, des hommes instruits, et qui n'avoient aucun intérêt à parler comme ils faisoient. J'ai lu aussi des relations de voyage faits en Espagne par des Français et des Anglois, qui m'ont paru être des hommes éclairés, prudents et modérés, mais qui parlent tous cependant du fandango, des combats de tau-

reaux, de la multitude des mendiants, des vols de grands chemins et des assassinats. Ces écrivains n'attribuent pas la pauvreté des Espagnols exclusivement à la stérilité de leur sol, ils ont la bonne foi de mettre en ligne de compte leur fainéantise. * Vous louez ce peuple d'avoir conservé ses mœurs, ses usages, ses lois et ses institutions : vous blâmez donc les autres d'en avoir changé ? Vous voudriez donc à la place des Anglois, des Français, des Allemands, des Danois, voir encore des Bretons des Francs, des Bourguignons, des Germains et des Normands ? Car les Espagnols ont aussi été eux des Visigoths, c'est-à-dire des barbares. Ils le sont encore selon vous et vous les en louez ! — cela me semble en effet cadrer assez bien avec quelques autres de vos idées. Vous me permettez pourtant de vous dire que les Espagnols n'ont pas su conserver toutes leurs institutions : car ils ont eu autrefois des Cortes, c'est-à-dire, des assemblées générales et représentatives, et ils n'en ont plus présentement. Vous leur attribuez la gloire d'avoir chassé seuls de chez eux les Français ! Je ne voudrais pas leur ôter ce qui leur appartiendroit ; mais vous ne devez pas ignorer, ou croire, qu'on ignore, qu'en moins d'une année les Français avoient conquis toute l'Espagne à l'exception de la ville de Cadix, et que

* A Dieu ne plaise que je veuille faire entendre ici aux personnes peu instruites, que l'on doit regarder tous les Espagnols, ou même la centième partie des Espagnols ou des Italiens, comme des assassins ou des voleurs de grands chemins : un tel dessein est aussi éloigné de ma pensée qu'il le serait de la vérité. J'ai voulu dire seulement que les crimes de vol et d'assassinat sont plus fréquents en Espagne et en Italie qu'en aucun autre pays de l'Europe que je connoisse, et si fréquents que nul voyageur, nul historien n'oublie d'en faire une mention expresse et particulière.

ce sont bien moins les Espagnols que les Anglois aidés des Portugais, et les désastres de Napoléon dans d'autres quartiers, qui les en ont fait sortir ensuite. Et si l'Espagne a montré quelque énergie, si elle a fait quelques efforts, et a eu quelques succès, n'est-ce pas lorsqu'elle a joui d'une lueur de liberté, lorsqu'elle a été gouvernée par ses Cortes, par des hommes qui avoient de l'instruction, en un mot par des *Libéraux*, par ceux qui avoient gémis de l'imbécillité de Charles IV et de la rapacité de son ministre Godoy. Mais si l'énergie qu'ils ont montrée, a contribué à conserver au fils la couronne du père, il faut convenir qu'ils en ont été bien récompensés; puis que la plupart sont morts ou gémissent dans les cachots ou en exil! C'est sans doute une ironie ce que vous dites de la force civile et politique de l'Espagne; car si vous lisez seulement les gazettes, vous y voyez cent preuves pour une, de l'extrême faiblesse du gouvernement, de l'étonnante dégradation de la nation, et de l'indignifiable misère du peuple. Vous excusez les Espagnols de danser le fandango, en disant qu'on le danse bien ailleurs! Eh! où donc le danse-t-on, s'il vous plaît? Vous me demandez indirectement si j'aimerois mieux danser la *Car magnole*? Avant de répondre à cette intéressante et pertinente question, j'attends de vous une description, ou du moins une définition de cette danse-là; car je vous avoue que je ne la connois nullement. Et les combats de taureaux? vous n'avez pas aussi quelque bonne raison de prêter pour les excuser?

Vous avez, nous dites vous, sous les yeux l'*Annuaire* de Paris pour 1807, où vous voyez que le nombre des enfans trouvés va tou-

jours croissant; vous en concluez en politique profond que les mœurs vont se corrompant dans la même proportion; et puis vous demandez gravement, si 9000 enfans trouvés dans la ville de Paris, c'est à dire dans une ville peuplée de 700,000 habitans, outre 50,000 étrangers, la plus part célibataires, vous demandez, dis-je, si cela ne vaut pas le fandango? Pas tout-à fait, vous répondrai-je: le grand nombre d'enfans trouvés marque bien sans doute un grand nombre de faiblesses accompagnées d'une certaine honte; au lieu que le fandango marque le renoncement à toute pudeur et à toute retenue. Loin que votre *Annuaire*, me prouve que les mœurs se dépravent, il me persuade au contraire qu'elles se corrigent: car si le nombre des filles coupables augmente, j'en conclus que c'est parceque celui des femmes criminelles diminue. Cet *Annuaire* vous apprend il aussi que la Cour de Louis XVIII est plus dépravée que n'étoient celles de Louis XIV et de Louis XV? ou n'avez-vous pas quelques histoires édifiantes de celles de Henry III et de Catherine de Médicis?

Vous me supposez capable de juger l'Italie sans prévention, et d'avouer que le trop grand nombre d'assassinats qui s'y commettent n'est pas la faute de la religion! En vérité cela est fort modéré de votre part, et je dois vous en tenir compte. Mais ce que je trouve étrange, c'est que vous mettiez toujours la religion sur le tapis, lorsqu'il ne s'agit que d'éducation. On sait bien que le gouvernement, les institutions politiques, les jurisprudences criminelles, les codes pénaux, le climat même ont beaucoup d'influence sur les mœurs des peuples; mais il n'en est pas moins vrai que si un peuple est ignorant et vicieux, on

doit regarder son défaut d'instruction comme la principale cause de sa dépravation, parceque l'instruction forme l'opinion publique, et que l'opinion publique doit amener tôt ou tard une réforme dans le gouvernement et les institutions. Mais que nous contez-vous ensuite sur la vieillesse et la faiblesse des Papes, et sur les brigands étrangers qui infestent l'Italie? Les Papes sont-ils maîtres de toute l'Italie? est-ce leur vieillesse et leur faiblesse qui a fait dire du royaume de Naples, que c'étoit un paradis habité par des Diables?

Venons à l'Irlande. *J'ose insulter*, dites-vous, à un peuple opprimé. Quoi! parceque ce peuple est opprimé, il ne m'est pas permis de dire de lui, ce que cent autres en ont dit avant moi? Je ne vous citerai que ce passage de la *Geographie Elementaire* de Mr. BUACHE, que vous n'accuserez pas sans doute de n'être pas bon catholique: "Le menu peuple y est (en Irlande) et fainéant, et ses passions sont extrêmes." Vous avouez que les Irlandois n'ont pas des mœurs aussi douces que les Ecossois, et vous dites ensuite qu'ils valent bien du côté des mœurs tous leurs voisins! Est-ce bien là une contradiction? Vous attribuez leurs vices à leur ignorance: n'est-ce pas ce que j'ai fait? Si je n'ai pas parlé de leur oppression, c'est qu'il s'agissoit d'éducation et non de gouvernement. Je déplore la misère des Irlandois autant et plus que vous peut être; car il me suffit qu'ils soient hommes pour que je les plaigne; au lieu que vous ne les plaignez que parce qu'ils sont catholiques, comme il paroît à la manière dont vous parlez plus bas du peuple Anglois qui n'est guère moins malheureux. Je sais que la misère et l'oppression aigrissent

esprits, irritent les passions, et gravent dans le caractère des peuples qui souvent ne s'effacent jamais. Les Irlandais émigrés en Amérique ne sont plus opprimés, et il ne tient qu'à eux de sortir de la misère, cependant ils y remplissent les prisons. Je lis ce qui suit dans un pamphlet publié en 1796, et intitulé: **DES PRISONS DE PHILADELPHIE**: " Parmi les trois cent vingt et un étrangers blancs condamnés dans les quatre premières années, cent trente et un étoient Irlandais, quatre-vingt quatre Anglois ou Écossais. Dans les quatre dernières, parmi les cent trente cinq blancs étrangers, quatre-vingt douze sont Irlandais, dix neuf Anglois ou Écossais. Les Irlandais composent donc dans les deux époques, plus des deux tiers des étrangers, et presque la moitié de la totalité des prisonniers, en y comprenant même ceux dont la patrie est inconnue, et dont un certain nombre est sans doute Irlandais "

Mais on ne relève les fautes des peuples catholiques que pour insulter à leur religion, et c'est pour cela que l'on courtoise si ridiculement la France.

Depuis quand la France est-elle protestante? Mais, est-ce ma faute si vous identifiez, si vous nommez sans cesse l'ignorance et la religion? Lisez GIBARD et ROUBAUD; vous verrez que ces sages Grammairiens et Synonymistes n'assimilent pas même la religion, à la superstition et au fanatisme qui en sont que les abus, les seuls synonymes du mot religion sont ceux de dévotion et de lété.

Je ne prends pas la précaution de me cacher, parce que je ne crois pas avoir besoin de cette précaution; " je ne rougis pas de dire la vérité; " je ne cherche point à tromper? je n'écris pas pour n'être point entendu; je parle devant le public, et c'est le public, ou du moins la portion éclairée du public, que je rends pour juge entre vous et moi.

Je vous laisse déclamer ici à votre aise contre ces gens qui peuvent avoir eu des torts, mais qui ne sont surment pas les auteurs des excès de la révolution Française. Les scélérats qui dans les années 1793 et 14. ont profité de l'ignorance du peuple et de l'exaltation des passions, pour ensanglenter leur patrie, les ROBESPIERRE, les COUTHON, les COLLOT, les DANTON, les CARRIER et les LEBON, n'étoient à coup sûr des Philosophes, ni des Libéraux. Il ne sera peut-être pas hors de propos de citer ici des notes qui doivent paraître d'autant moins

suspects, qu'ils portent jusqu'à l'excès le plus ridicule leur haine contre les républicains Français. " La Révolution de France, disent-ils, est un exemple frappant des conséquences ruineuses du manque d'humanité et de coopération mutuelle. Si tous ceux qui vouloient, non pas renverser mais seulement reformer le gouvernement François d'alors, avoient agi vigoureusement et de concert, les horreurs de la révolution Française n'auroient pas souillé les pages de l'histoire: l'Europe n'auroit pas été pendant tant d'années en proie au carnage et à la dévastation, et la France seroit maintenant libre et heureuse. Mais les Princes, et ce qu'on appelloit la noblesse de cour, s'opposoient obstinément à toute réforme ainsi qu'un grand nombre des membres du haut clergé; et il n'y avoit peut être pas deux nobles campagnards qui eussent les mêmes idées sur le sujet; de sorte qu'ils devinrent une masse incohérente et impuissante, perdant en discussions frivoles et en récriminations, un tems qui auroit dû être employé à des mesures vigoureuses et bien concertées contre les anarchistes. La conséquence naturelle s'en suivit: ils devinrent plus foibles de jour en jour, tandis que leur antagonistes acqureroient plus de forces et de hardiesse. Ils se perdirent eux-mêmes, ils perdirent leur roi et leur pays, et occasionnerent des maux indicibles dans tout l'occident."

Anti-Jacobine Review. Vol. 22. P. 427 an, 1805.

(à continuer.)

BURLINGTON, le 15 Janvier.
Extrait d'une lettre du Medecin qui a donne ses soins à Mademoiselle Allen, à la mère de cette demoiselle, dans Vermont, datée de Montreal, le 12 Dec. 1819

Depuis le jour de ma première visite, votre fille avoit continué à empirer, éprouvant un affoiblissement qui se faisoit remarquer de jour en jour. Ses poulmons étoient beaucoup ulcérés, elle expectorait une grande quantité de matière purulente particulièrement pendant la nuit; et comme il est d'ordinaire dans cette maladie, elle ne dormoit que peu, si ce n'est le jour où son sommeil étoit généralement tranquille et rafraichissant. Elle fut heureusement exemptée de grandes souffrances et sa respiration n'étoit pas gênée. Vers le 20 de Novembre, la maladie l'avoit tellement affoibli, qu'elle fut contrainte de garder le lit où elle se tenoit ordinairement assise. Jeudi son deperissement graduel

étoit arrivé à un tel degré que je crois qu'elle alloit expirer. J'avertis ses sœurs que probablement elle ne passeroit pas la nuit, et lorsque je fis ma visite accoutumée à une heure et demie, je la trouvai qui rendoit doucement le dernier soupir. La scène étoit extrêmement triste et touchante; deux de ses sœurs lui soutenoient la tête, tandis que les autres s'unissoient à l'homme de Dieu pour demander l'aide et la miséricorde du Tout-Puissant. Votre fille avoit le calme et la douceur peint sur son visage: c'étoit l'innocence personnifiée dans un paisible repos; et quand son âme s'envola dans le sein de son sauveur, aucun soupir, aucun gémissement ne marqua l'instant de sa dissolution. Dans le fait, je n'ai jamais été témoin d'une mort accompagnée de moins de souffrances corporelles. Elle paroissoit plutôt éprouver ce plaisir indéfinissable que le Dr Rush avoit remarqué dans quelques personnes mourantes, et qui l'avoit porté à considérer la mort comme terrible pour les mechans seulement. Il étoit deux heures quand cet événement eut lieu, et je crois qu'il s'est rarement trouvé un individu mieux préparé pour la jouissance d'une glorieuse éternité. Cette considération doit être une source de consolation pour votre âme affligée, et si la sympathie d'un étranger pouvoit contribuer à soulager votre douleur, j'offrirois bien cordialement ce tribut d'humanité. Vous jouissez aussi de la conscience de sa bonne conduite, de sa piété, et de ses services constants. Ni vous, ni moi n'approuverons la vie cloîtrée qu'elle avoit choisie; cependant cette clôture ne l'empêcha pas d'être utile; elle travailloit en commun pour son entretien avec les autres religieuses, elle cherissoit les infirmes, et donnoit avec bonté ses

soins aux malades; et tant que sa santé le lui permit, elle fut toujours occupée d'une manière directe ou indirectement avantageuse au bien public. Ce sujet offre pourtant beaucoup à dire et à discuter, et il n'a été introduit ici que comme constituant le point de vue libéral sous lequel j'envisage l'institution.

Je crois, ma chère dame que je n'ai jamais vu de plus grandes marques d'affection que celles que les sœurs ont toujours montrées à votre fille. Je me trouve heureux de pouvoir porter ce témoignage à votre cœur affligé. Toutes les douceurs que l'affliction peut offrir, toutes les consolations que la sympathie peut donner, tous les soulagemens que demande la maladie, lui ont été fournis avec empressement par ses sœurs adoptives. Je lui ai entendu dire dans les termes de la reconnaissance, combien elles cherchoient à lui procurer la tranquillité et le bonheur, et combien elles étoient portées à lui accorder tout ce qui pouvoit lui procurer du soulagement dans sa déplorable maladie. J'ai même entendu une fois une sœur lui promettre de l'accompagner dans un voyage si sa santé se rétablissoit assez pour le permettre; et les pleurs qui couloient des yeux des vieilles comme des jeunes, lorsque son âme s'envola, me convainquirent qu'elle étoit beaucoup aimée et regrettée. J'offre ces réflexions comme un adoucissement à l'affliction d'une mère éplorée. Savoir que les objets de notre affection et de notre sollicitude, ont été tendrement aimés par ceux avec lesquels ils vivoient, quand ils sont loins de nous, c'est sûrement un sujet agréable de contemplation, qui nous fait nous résigner de meilleur cœur à la volonté du Tout-Puissant.

J'ai quelquefois conversé avec

votre fille concernant l'événement prochain de sa dissolution. Elle étoit pleinement convaincue que sa maladie se termineroit bientôt d'une manière fatale, et étoit parfaitement résignée. Elle me pria de ne point effectuer de cure imparfaite, me disant qu'elle aimoit mieux mourir que d'être consumée peu à peu par la maladie, et ne consentoit à vivre que dans le cas où elle seroit parfaitement guérie. Elle me dit une fois qu'elle espéroit pouvoir vivre assez long-tems pour voir encore une fois sa mère; mais bien qu'elle vous nommât quelquefois avec une tendre affection, sa plus grande attache étoit au ciel. Elle avoit en sa religion une confiance entière qui sembloit l'animer durant sa maladie, et elle étoit aidée par les autres religieuses dans ses actes de dévotion.

Elle conserva toute la vigueur de son esprit jusqu'à son dernier soupir. Elle conversoit avec son esprit ordinaire, et souvent un souris egayoit sa physionomie. Depuis long-tems étrangère aux frivoles affaires du monde, rien ne l'y pouvoit attacher ou le lui faire regretter; et l'habitude de converser avec le ciel lui faisoit désirer avec impatience et comme un bonheur le moment de sa dissolution. Elle étoit Catholique,—mais le Protestant uiera-t-il qu'elle ne fût une chrétienne pieuse et vertueuse? A Dieu ne plaise qu'il se montre si peu libéral! Nous sommes dans un état de pèlerinage, entourés de difficultés, et dans le langage de notre éloquent Phillips, "notre religion a ses différents dominions; elle s'efforcent d'arriver à la même demeure par différentes avenues, et quand je les rencontre sur la route, je ne demande pas s'ils sont Protestans, Presbyteriens, Dissenters, ou Catholiques, je les connois com-

me chrétiens, et je les embrasse " moi comme mes frères."

Hier au soir je fus à la chapelle, où je trouvai son corps dans un cercueil proprement couvert d'un damas blanc—emblème convenable de son âme, son corps revêtu de son habit ordinaire, sa tête surmontée d'une guirlande de roses, probablement la même dont elle avoit été décorée lorsqu'elle prononça ses vœux solennels. On lui avoit mis dans les mains la croix de notre Sauveur, et les religieuses recitoient leurs oraisons. Ce matin, je me suis trouvé à ses funérailles, qui ont commencé à sept heures et un quart, où les religieuses se sont trouvées avec plusieurs prêtres, accompagnés comme d'ordinaire. La cérémonie s'est terminée à neuf heures, et le corps a été déposé dans la voûte sépulcrale de la chapelle.

La mort de votre intéressante fille n'est pas seulement une perte affligeante pour vous et pour les religieuses, toute la ville la regrette. Les excellentes qualités de son esprit et de son cœur l'avoient rendue chère à tous ceux qui avoient eu le plaisir de jouir de sa société: et l'on est venu en foule repandre des larmes de regret et d'attendrissement sur les restes d'une personne dont on avoit connu les vertus, ou dont l'excellente renommée avoit excité l'admiration publique.

NONTREAL, le 2 Fevrier 1820.

INCENDIE.—Dimanche entre quatre et cinq heures du matin on aperçut le feu au milieu du fauxbourg St. Laurent, dans un grand bâtiment appartenant à Mr. PHILLIPS, et occupé en partie par un boulanger, et en partie par un nombre de familles indigentes. Les flammes avoient fait un tel progrès avant qu'il fût arrivé du monde pour les éteindre, que ç'aurait été le comble de la folie que d'entreprendre de sauver le bâtiment. Il fût en quelques heures consumé jusque dans les fondemens. Rien que la plus grande activité à abattre les cloitures et les petits batimens de bois, ne put sauver la maison de Mr. Philips, qui étoit voisine du bâtiment en feu, et pour ainsi dire sur le même emplacement. De tous les autres

tôt le bâtiment en feu étoit séparé par des toits des autres maisons dont les toits étoient couverts de neige; outre que le tems étoit alors très calme et qu'il faisoit un brouillard fort épais: ce furent les seules causes qui empêchèrent que l'incendie ne s'étendit plus loin; car les pompes ne furent presque d'aucun usage à cause de la rareté de l'eau. Le feu se déclara d'abord dans la boulangerie, et fut occasionné par quelque défaut dans le four. La maison étoit assurée au Bureau d'Assurance de Montréal; mais les familles pauvres qui ont sans doute perdu une partie du peu de meubles qu'elles possédoient, et qui ont eu à chercher d'autres logements dans cette saison rigoureuse, sont réellement à prendre en pitié. — La maison étoit assurée pour \$1000.

TENTATIVE DE VOL ET DE MEURTRE.—Le bruit de l'événement suivant nous est parvenu au tems où il s'est passé, mais nous n'avons appris que depuis peu les détails ci-dessous:— Vers la fin de Novembre dernier, Jonathan Harrick, du township de Granby, étant en route pour St. Denis, coucha chez un nommé Belerose, au village de St. Charles, où il rencontra un jeune homme du nom de Combré dit Brindamour. On suppose qu'une partie de la conversation fit croire à Brindamour que Harrick avoit de l'argent sur lui; en conséquence de quoi, peu après le départ d'Harrick, le lendemain matin Brindamour le suivit, ils firent route de compagnie, et lorsqu'ils furent à environ un mille de St. Denis, Brindamour engagea Harrick à marcher sur la grève, en lui disant que le chemin y étoit plus beau. Brindamour se croyant dans une situation convenable pour l'exécution de son dessein, recula de quelques pas, et saisissant des deux mains un gros bâton, il en donna deux grands coups sur la tête d'Harrick, qui l'étendit à terre; et après lui en avoir donné encore sept ou huit coups sur le visage, il lui prit un mouchoir et un porte-feuille, et se sauva au village. Plusieurs personnes remarquèrent qu'il avoit le visage et les mains ensanglantés, et lui en demandèrent la cause, il donna pour toute excuse qu'il s'étoit battu. Cependant Harrick revint assez à lui pour gagner un banc à une petite distance, où il fut trouvé par quelques personnes dans un état d'insensibilité. Ces personnes ayant vu passer Brindamour dans l'état sus mentionné, le soupçonnèrent; et après avoir logé Harrick dans une maison voisine ils se rendirent au village pour y chercher Brindamour. Il fut trouvé et questionné. Ses réponses ne paroissant pas satisfaisantes; il fut conduit devant un magistrat, et tenu sous garde dans la maison où étoit Harrick. En voyant trépanner Harrick, il avoua que c'étoit lui qui avoit fait l'action. Sa confession fut prise par écrit, et il est maintenant dans la prison de Montréal attendant son procès.

Nous apprenons que Mr. Andrew White, charpentier de cette ville, est maintenant occupé à construire une machine pour abattre les cabots et les inégalités dans nos chemins et nos rues. Nous ne doutons point que dans ce siècle de découvertes mécaniques, on ne puisse construire une telle machine; nous savons

qu'une machine au même effet a été amenée du Lac Champlain à Lacadie, il y a quelques années; celle que fait Mr. White est sur le même plan; et d'après ce qu'on nous a dit, il y a apparence qu'elle réussira.

(Tirées de la Gazette de Québec.)

Monsieur NELSON, Je vous prie d'insérer dans votre Gazette prochaine cette Chanson; vous obligerez un de vos souscripteurs,

Q. K. C.

CHANSON.

Sur l'Air; Un Chanoine de Lauverrois.

Ciel, protège notre bon Roi,
Et conserve-nous George Troi;
C'est là le vœu sincère
Des fidèles Sujets Canadiens,
Qui chérissent les doux liens
De ce Roi débonnaire,
Et qui pour maintenir ses droits
Sont docils à suivre ses loix;
Bon, bon, bon,
Au bruit du canon
Courez à la victoire.

Pour ce Monarque glorieux,
Le Tout-puissant du haut des Cieux
Exerce sa justice;
Son bras protecteur le soutien;
Sois toujours, brave Canadien,
Fidèle à son service,
Témoigne-lui par la valeur
Que tu n'es rempli que de cœur:
Bon, bon, bon,
Le bruit du canon
T'appelle à la victoire.

Vous fûtes, près de l'ennemi,
Braves Canadiens, sans souci,
Cherchant à le surprendre
Et lui prouver par votre ardeur
Que vous étiez remplis d'honneur
Et saviez vous défendre;
On vous voyoit dans tous les rangs,
Semblable à de vieux vétérans;
Bon, bon, bon,
Le bruit du canon
Vous invite à la gloire.

J'entends quelquefois des faquins
Qui méprisent les Canadiens,
Mais ce sont des vipères,
Quand il a fallu batailler,
Qui n'ont cherché qu'à reculer
Demi-tour en arrière,
Et tous ces braves citoyens
Sont fanfarons, et propres à rien:
Bon, bon, bon,
Le bruit du canon
Leur vaut un bon clistère.

En tems de guerre ils sont cagnards;
En tems de paix ils sont bavards,
Jaloux et peu sincères,
Sans bravoure, sans loyauté;
Ils déguisent la vérité
Par différent' histoires,
Et qui ne les connoitroit pas
Les croiroit tout propre aux combats,
Bon, bon, bon,
Le bruit du canon
N'est pas pour eux la gloire.

Je méprise tous ces gens-là
Qui n'aiment point le Canada,
Et qui voudroient faire croire
Que les habitans du pays
Ne sont que voyaux à demi,
Quand on sait le contraire;
Ce sont de méchans serviteurs
Qui cherchent à nous ravir l'honneur:
Bon, bon, bon,
Le bruit de canon
Les chasse en Angleterre.

Amis, prenons le verre en main,
Remplissons-le de ce bon vin,
Et répétons sans cesse,
"A la santé de George Trois,"
Buvons tous à lui trois fois trois.
Ne craignons pas l'ivresse:
Si quelqu'un vient à culbuter,
Les plus vaillans pourront chanter
Bon, bon, bon,
Canon et flacon
Conduise à la victoire.

Mr. l'Imprimeur, qu'il vous plaise donner place à ce peu de mots dans votre papier.

Pourquoi donc, depuis plusieurs années, a-t-on fait des réglemens de police, (auxquels on ajoute chaque année quelques nouveaux articles,) si la police qui les a faits, ne se met point en peine de les faire exécuter? Entre nous, ne vaudroit-il pas mieux qu'on en fit moins, et que l'on fût plus zélé à les mettre en vigueur? Je me bornerai à peu d'exemples de ce défaut de surveillance. Jamais on n'a tant vu de courses dans les rues, en dépit des ordonnances de nos Magistrats; non seulement par les Charretiers, gens pour la plupart sans principes; mais encore parce qu'on appelle des gentils-hommes. Quand on les voit sans cesse repasser dans les rues en courant, tellement qu'on ne sait point où se jeter pour éviter d'en être écrasé, et quand, en même tems on voit des Juges de Paix les regarder tranquillement passer, sans leur dire mot; dites, si c'est la honte qui leur clot la bouche, ou un respect mal entendu pour quelques-uns de leurs amis. Dans l'exécution des Loix point d'amis: l'homme public ne doit connoître personne. Où est cette clause dans leurs réglemens qui oblige d'avoir ou des grelots ou des clochettes aux harois, de manière à être entendu des personnes qui peuvent avoir affaire dans les rues?

L'AMI DU BON ORDRE.

(à Continuer.)

MARIE,

A Boucherville, Mercredi le 2 du courant, par le Révd. Messire Tabeau, CHARLES TACHE, junr. Ecuyer, de Kamouraska, à Demoiselle LOUISE HENR. BOUCHER DELABROQUERIE, seconde fille de Joseph Boucher Delabroquerie, Ecuyer, de Boucherville.

DECEDES.

Le 29 du mois dernier, Demoiselle EMILIE GINGRAS, (fille unique de Mr. Isaac Gingras,) âgée de quinze ans deux mois et six jours. Hier matin, après une longue maladie, Mr. PIERRE DUMAS, Marchand, de cette ville.